

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY DEPUIS 1900

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

Prix 5 cent

Série C, Vol. VI, No. 20

Vendredi le 14 juillet 1961

Editeur: "Le Peuple Enr."

Par une majorité de 151 voix

M. Roméo Caron conserve son siège

Elections scolaires a Cap St-Ignace, lundi

Les électeurs de Cap St-Ignace auront le choix, lundi prochain, pour former leur nouvelle commission scolaire unique, puisque onze candidats sont en lice pour occuper les fonctions à pourvoir.

En effet, les deux commissions scolaires qui existaient à Cap St-Ignace n'en feront plus qu'une à l'avenir et il faut désigner les contribuables qui la composeront. Lors de l'appel nominal tenu lundi dernier, les candidats

suivants ont déposé leur bulletin de présentation: MM. Gérard Guimont, Dominique Landry, Gérard Bernier (Cyrille), Edgar Fraser, Jules Fournier, Lauréat Guimont, Louis Ouellet, Lionel Coulombe, Ls-Philippe Bernier, (Pamphile), Gérard Mercier et Alphonse Fortin.

Les contribuables devront choisir cinq commissaires parmi ces candidats. L'élection débutera à 8.00, lundi prochain, pour prendre fin à 6.00 p.m., à la salle publique de la paroisse.

Comité provisoire de la Jeunesse de l'Union Nationale

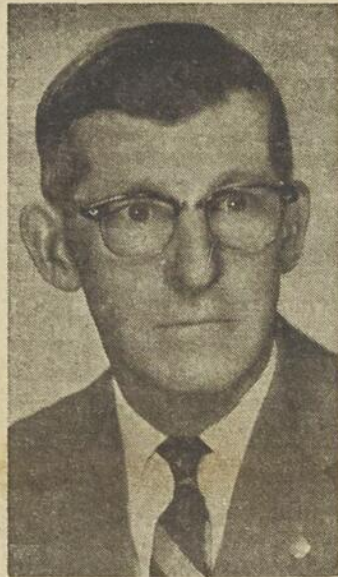
Les jeunes de l'Union Nationale ont désigné lundi dernier, à Montmagny, un comité provisoire qui sera chargé de faire élire les délégués de chaque paroisse en vue du congrès provincial de ce parti.

Les membres du comité, au nombre de neuf, représentant les quatre secteurs géographiques du comté réuniront les jeunes gens qui désirent faire par-

tie de la Jeunesse de l'Union Nationale en deux assemblées qui seront tenues, simultanément, le dimanche 23 juillet, à St-Paul de Montminy et à Montmagny.

Puis les délégués se réuniront pour élire leur exécutif. Le président de la Jeunesse de l'Union Nationale deviendra automatiquement le second vice-président de l'Association de l'Union Nationale du comté.

M. Roméo Caron a conservé son siège de commissaire d'école de la ville de Montmagny, lundi, en triomphant de son adversaire, M. Maurice Marquis, par une majorité de 151 voix. Cinquante pour cent environ des électeurs ont usé de leur droit de vote. Il y avait un peu plus de 1100 ins-



M. Roméo Caron

crits sur la liste électorale, mais les industries ne pouvaient prendre part au vote, ni les contribuables n'ayant pas acquitté leurs taxes avant le 1er juillet. Quelques 486 électeurs se sont présentés au poll de l'école Beaubien.

Sur ce nombre, 315 ont voté en faveur de M. Caron et 164 pour M. Marquis. Six bulletins ont été annulés et un bulletin a été gâté.

L'élection était présidée par M. Rosaire Laprise, secrétaire de la Commission Scolaire. Les scrutateurs étaient MM. Georges Fradette et Marcellin Guillemette.

C'est la deuxième fois que M. Caron remporte une élection à la Commission Scolaire. Il siège à ce poste depuis 12 ans.

Notre prochaine édition le 28

Afin de donner à nos employés les congés auxquels ils ont droit, nos ateliers seront fermés la semaine prochaine et notre édition du 21 juillet ne sera pas publiée. Notre atelier d'imprimerie rouvrira ses portes le 24 juillet et la prochaine édition sera publiée le vendredi 28 juillet. A tous nos lecteurs, nous souhaitons de bonnes vacances.

Trois ans de pénitencier

Au voleur des obligations du Dr. Darveau

Une affaire de vol d'obligations pour un montant de l'ordre de \$20,000, commis au préjudice du Dr. J.C. Darveau de Montmagny, a connu son épilogue en cour le 7 juillet dernier quand le juge Albert Dumontier a condamné le coupable à trois ans de pénitencier.

Un jeune homme de Québec, nommé Robert "Ti-Rouge" Huot, a choisi un procès expéditif et s'est avoué coupable de ce vol. Lors de l'enquête préliminaire, l'inculpé avait protesté de son innocence. Il avait cependant été identifié par deux jeunes filles de Montmagny qui l'avaient vu entrer, un dimanche après-midi, dans la maison du médecin, rue St-Thomas.

Par la suite, le Dr Darveau avait reçu un coup de téléphone anonyme lui enjoignant de se rendre dans un hôtel de

Québec où on lui remettrait ses titres et valeurs contre un échange de \$5,000 en argent. Mais cette démarche n'avait donné aucun résultat. Nous avons appris de bonne source, depuis un certain temps, que grâce aux efforts de la police, le Dr Darveau avait pu rentrer en possession de certains titres mis en circulation par les voleurs.

Le juge Dumontier a condamné Huot, un récidiviste, à trois années de détention pénitentiaire.

Député du district colombien No. 59



Nous apprenons avec plaisir la nomination de M. Jean-Marie Roy, de Montmagny, au poste de Député du District Colombien No. 59 qui vient d'être fondé et qui groupe les conseils de Montmagny, St-Paul, St-Pamphile et l'Islet.

A la demande des autorités religieuses du diocèse de Ste-Anne de la Pocatière, il a fallu diviser le district No. 20, trop considérable et former un nouveau district qui portera le No. 59. Ce district comprend les conseils de Montmagny, St-Pamphile, St-Paul et l'Islet.

Pour en prendre la direction, le Vénérable Député d'Etat, le juge Eugène Marquis, a désigné le Grand Chevalier du Conseil de Montmagny, M. Jean-Marie Roy, comme Député de District. Toutes nos félicitations à M. Roy.

Grand Chevalier du District 2634



A la suite de la démission de M. Jean-Marie Roy, nommé Député du District Colombien No. 59, l'exécutif du conseil 2634 de Montmagny des Chevaliers de Colomb a élu M. Jean-Paul Léveillé au poste de Grand Chevalier.

M. Jean-Paul Léveillé qui faisait partie de l'exécutif du conseil de Montmagny depuis plusieurs années s'est fait remarquer par son dévouement et son activité et son expérience du mouvement colombien sera précieuse pour la vie du conseil local. Toutes nos félicitations.

Descente de la police des liqueurs a la piste de course

La police provinciale a effectué un raid massif, dimanche, à la piste de course de la Canadian Race Cars, de Montmagny pour mettre un terme à la vente illégale de boissons alcooliques. Trois personnes qui vendaient de la bière dans leur automobile ont été arrêtées ainsi que plusieurs de leurs clients. On nous a rapporté cependant que la police avait appréhendé un spec-

tateur et des jeunes filles qui n'étaient mêlés en rien au commerce clandestin de la bière. Ils ont ensuite été relâchés. En ce qui concerne les autres contrevenants, les automobiles et le chargement de bière ont été saisis. On nous a indiqué que quarante deux policiers avaient pris part à ce raid.

Cette descente a provoqué un certain remous sur le terrain où se trouvaient des centaines de personnes.

Religieuse de Montmagny blessée dans un accident

Une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Montmagny, la Rév. Mère St-Luc, o.s.a., a été bles-

sée, mardi, dans un accident de la route survenue à St-Isidore. Elle a reçu les premiers soins à Ste-Marie de Beauce.

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY DEPUIS 1900

Publié à Montmagny
le vendredi de chaque semaine par
"LE PEUPLE", Limitée

A la Rédaction:
P. Gros d'Aillon

Téléphone: 533

C.P. 128



EDITORIAL

Plaisirs et dangers des vacances

Pour une grande partie de notre population, juillet est le mois des vacances. Depuis une semaine, la plupart de nos usines et ateliers sont fermés et leurs employés jouissent d'un repos bien mérité après une longue année de labeur.

Et, comble de la joie voici que le soleil qui ne nous avait guère favorisé de sa présence depuis le début de l'été, semble vouloir participer à cette ambiance de détente et fait une apparition tant souhaitée.

Tous ceux qui le peuvent prennent le chemin des chalets, partent en excursion ou entreprennent des voyages. Au bord de la mer ou sur les rives ombragées des lacs, par monts et par vaux, chacun s'évade pour contenter sa soif de plein air, de farniente ou pour goûter, sans soucis, le plaisir de ses loisirs favoris, la détente.

A tous nous souhaitons de trouver pleine satisfaction, de faire une merveilleuse cure de grand air et de soleil, de bien se reposer pour reprendre ensuite, avec entrain, le collier des tâches quotidiennes.

Mais, trop souvent, malheureusement, de pénibles événements viennent assombrir

ces jours de joie. Le danger le plus à redouter est celui de la route. A chaque fin de semaine, et plus particulièrement durant la période des vacances, d'innombrables tragédies de la circulation remplissent les colonnes de nos journaux. Et les jours de joie deviennent des jours de deuil.

Souvent aussi, l'été venu, les tragédies de l'onde font leurs ravages. Baignades trop longues ou trop hâtives, embarcations surchargées, imprudences de toutes sortes allongent indéfiniment la liste des catastrophes hebdomadaires. L'eau nous offre mille joies, suggère la détente, miroite de tous ses attraits, mais elle est implacable pour l'imprudent. Elle ne pardonne aucune erreur et la surface limpide se referme sans pitié sur ses victimes.

Il ne suffit pas de prendre une attitude passive en face du danger et de se dire que l'on essaiera de ne pas commettre d'imprudence. Il faut au contraire se convaincre de lutter contre lui, prendre une attitude positive. Pour cela, il suffit de s'arrêter à y penser et de prendre délibérément les mesures de sécurité qui s'imposent. Avec un minimum de sagesse, nos vacances seront vraiment la période d'enchantement qu'elles doivent être.

"ON NOUS ECRIT"

M. Gros d'Aillon, Directeur,
Journal "Le Peuple",
Montmagny, Qué.

Cher Monsieur,

Il me fait plaisir de vous adresser ces quelques lignes pour vous souligner le manque de délicatesse de la part des dirigeants de votre compétiteur "Le Courrier de Montmagny".

Ces gens semblent vouloir s'acharner à décrier les spectacles que nous présentons au Cinéma LAFONTAINE de Montmagny. Le moins qu'ils pourraient faire serait de se taire en considération de la publicité que nous leur avons donnée et qui nous avait coûté \$10.00.

Non content de nous décrier, ils poussent les choses plus loin et vont même jusqu'à dire des choses qui ne sont pas vraies lorsqu'ils prétendent que le spectacle à Ste-Anne de la Pocatière commença avec un bon trois quart d'heure de retard puisque ce spectacle annoncé pour 8.30 P.M., commença à 8.20 P.M. vu que le théâtre était plein depuis 8 heures.

Ils prétendent aussi dans un commentaire "dans le creux de l'oreille" que ce spectacle est de la vulgarité; il est vrai

que certaines "gags" ne sont pas des propos qui conviendraient dans leurs prières du soir mais voilà, ce spectacle a été présenté dans un théâtre et les grandes foules qui se sont rendues voir ce spectacle semblaient apprécier le spectacle puisqu'ils y sont revenues une deuxième fois, et après tout, eux comme nous, servent le public et devraient pouvoir leur donner ce qu'ils veulent et non les embêter avec leur feuille de chou insignifiante et leur rubrique embêtante que

seules quelques personnes qui s'embêtent terriblement doivent s'amuser à lire.

Pour ma part je leur adresse une lettre pour leur dire de cesser de m'envoyer leur journal sur lequel je n'y vois que des propos bêtats et des reportages diffamatoires.

Tant qu'à votre journal, je vous félicite de la manière que vous le préparez et il m'intéresse au point de le lire avant les autres quotidiens de ma propre ville.

Vous remerciant de votre bonne attention et vous priant d'excuser les fautes d'orthographe, je demeure,

Votre tout dévoué,

Paul DENIS.

Ruines du Coeur

Mon coeur était jadis comme un palais romain,
Tout construit de granits choisis, de marbres rares,
Bientôt les passions, comme un flot de barbares,
L'envahirent, la hache ou la torche à la main.

Ce fut une ruine alors. Nul bruit humain.
Vipères et hiboux. Terrains de fleurs avares.
Partout gisaient, brisés, porphyres et carrares;
Et les ronces avaient effacé le chemin.

Je suis resté longtemps, seul, devant mon désastre.
Des midis sans soleil, des minuits sans un astre
Passèrent et j'ai là, vécu d'horribles jours;

Mais tu parus enfin, blanche dans la lumière,
Et, bravant, afin de loger nos amours,
Des débris du palais j'ai bâti ma chaumière.

François COPPEE.

On en parle, en VILLE...

par Paul Gros d'Aillon

L'élection à la Commission Scolaire de Montmagny, a suscité plus d'intérêt que l'on ne s'y attendait. En effet, près de 50% des électeurs ont usé de leur droit de suffrage à la consultation de lundi dernier alors que 25% seulement s'étaient prononcés, il y a deux ans. Mais c'est encore bien loin du pourcentage désirable à une élection.

□

Il est vrai que plusieurs contribuables n'ont pu exercer leur droit de vote. Des présidents d'industries ou de compagnies se sont présentés inutilement au bureau de scrutin. La loi stipule en effet que les personnes morales ne peuvent voter. Ce qui a fait dire aux intéressés: "Si nous n'avons pas le droit de voter, nous ne devrions pas avoir l'obligation de payer".

□

Pour d'autres, un retard à acquitter le montant de leurs taxes qui devaient être réglées pour le 1er juillet a entraîné la perte du droit de suffrage. C'est la première fois que cette loi était en vigueur. Autrefois, les élections scolaires étaient un excellent moyen de collecter les arrérages de taxes, les retardataires soldant leurs dettes à cette occasion pour avoir le droit de déposer leur bulletin. Cette fois-ci, il n'y avait rien à faire.

□

La bibliothèque, pendant les vacances d'été, ouvrira de 2.00 à 4.00. Pour faciliter la bonne marche de la bibliothèque, les enfants sont priés de rapporter leurs livres le plus vite possible à Mme Fernand Boulet. La bibliothèque est ouverte tous les jours sauf le samedi.

□

A voir plusieurs de nos concitoyens qui prennent leurs vacances... en restant chez eux, on se prend à penser à certaines mesures sociales en vigueur dans plusieurs pays d'Europe ou l'Etat et les grandes industries disposent de centres de villégiatures qu'ils mettent à la disposition des travailleurs pendant les vacances. Pour un prix très modique, les ouvriers allemands par exemple peuvent aller passer une ou deux semaines, avec leurs familles, dans d'anciens châteaux devenus la propriété du gouvernement ou des grandes entreprises. Ils peuvent effectuer, à très bas prix, des croisières en mer, sur des yachts appartenant à leur compagnie. Plusieurs pays d'Europe pratiquent cette politique qui permet aux salariés de profiter pleinement de leurs vacances. Il est vrai que les ouvriers européens ont des salaires sensiblement inférieurs aux salaires canadiens.

□

Deux de nos concitoyens ont fait les frais, ces jours derniers, d'un incident tragico-comique. Il s'agit de deux ingénieurs d'une compagnie de Montmagny qui avaient été invités par un de leurs contremaitres à faire une excursion de pêche sur le fleuve. Peu après le départ en canot-moteur, les deux invités ressentirent les effets du mal de mer. Leur hôte qui est un habitué du fleuve et de ses vagues leur proposa, afin de leur permettre de se reposer, de les débarquer sur l'un des innombrables îlots qui émergent du fleuve au large de Montmagny. Ils acceptèrent avec joie ce sursis à leurs tourments. Et notre ami le pêcheur poursuivit seul son excursion à la recherche d'une capture mémorable. Quelques heures plus tard, il décida de venir recueillir ses invités. Mais tel un dédale, le fleuve offrait à son choix une dizaine d'îlots, tous identiques et en dépit de ses recherches, notre pêcheur ne put retrouver celui où il avait laissé ses amis. Comme l'heure avançait, en désespoir de cause et quelque peu inquiet, on le serait à moins, force lui fut de rentrer au port, à Montmagny, et d'y venir chercher du renfort. Les recherches furent entreprises à bord de la vedette de M. Hervé Vézina et l'on finit par découvrir les nouveaux Robinson qui, comme leur illustre prédécesseur et selon la plus pure tradition des naufragés, avaient hissé un pavillon blanc sur leur île déserte. Tout est bien qui finit bien et l'on ne nous en voudra pas de cette petite indiscretion.

Echecs

C'est samedi dernier le 8 juillet 1961, que l'équipe d'échecs de Montmagny vainquit pour une troisième fois l'équipe de St-Romuald. Le résultat de cette rencontre qui eut lieu au local scout fut de 4-1 en faveur de Montmagny.

En voici le détail:

MONTMAGNY	PTS.
Serge Boissonneault	1
Benoit Leclerc	1
J.-Guy Leclerc	1
Serge Talon	1
Guy Collin	0
ST-ROMUALD	PTS.
André Couture	0
Michel Lemelin	0
Réal Lavallée	0
Gilles Brisson	0
Gilles Gingras	1

Félicitations à l'équipe de Montmagny pour nous avoir bien représentés.

J'aimerais souligner que le 22 juillet 1961, samedi après-midi au local Scout, à une heure et demi. L'équipe de Montmagny rencontrera une équipe de Québec. Cette équipe est considérée comme l'une des plus fortes de la Province de Québec.

Qu'est-ce que nos portecouleurs feront à cette occasion? C'est ce que la population apprendra en se rendant au local Scout. Nous vous attendons en foule pour appuyer notre équipe.

Serge Boissonneault, capt.

Le Cercle Astronomique de Montmagny

Dimanche le 23 juillet 1961, à l'Hôtel Manoir St-Louis, à Montmagny, se tiendra la réunion de la Fédération des Groupements Astronomiques de la Province de Québec. A cette occasion notre Cercle aura l'honneur de recevoir des dé-

légués de Montréal, Trois-Rivières, Pierreville, Québec, Ste-Anne de la Pocatière. Dans une chronique subséquente nous donnerons un compte rendu détaillé de ces assises.

Robert PROULX, prés.

Communication de l'Evêché

Par décision de Son Excellence Mgr Bruno Desrochers, Evêque de Ste-Anne de la Pocatière:

Mgr Joseph Diamant a été nommé Principal de l'Ecole normale à St-Pascal;

M. l'abbé Philippe Mercier a été nommé Directeur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture;

M. l'abbé Loyola Caron a été nommé curé de St-Fabien de Panet.

Décès de Mme Léo Laberge

Mardi le 11 juillet 1961, à l'âge de 55 ans est décédée à Montmagny, Dame Régina Blais épouse de M. Léo Laberge. Elle laisse dans le deuil outre son époux, M. Léo Laberge, ses enfants, Denis, Louise et Renée Laberge, sa mère Mme Théophile Blais (Alvine St-Pierre) de St-Pierre, ses frères et soeurs, M. Sylvio Blais de St-Pierre, M. Ernest Blais de St-Pierre, M. Mau-

rice Blais de Berthier, Mme Eddy Chabot (Anna-Marie Blais, de Montmagny, M. Georges Blais de Québec, ses belles-soeurs et beaux-frères, Mme Sylvio Blais (Rose-Aimée Nicole), Mme Geo. Blais (Claire Couture), M. Eddy Chabot, M. et Mme Emile Boulet (Blanche Laberge, M. A. médée Gendreau, M. Fernand Laberge, M. et Mme Jean-Paul Morin (Berthe Laberge), M. et Mme Aimé Laberge (Marguerite Blanchette), M. et Mme Roch Laberge (Jeanne Blanchette), M. et Mme Paul Laberge (Gabrielle Corriveau), M. et Mme Paul Breton (Lucille Laberge), M. et Mme Raymond Laberge (Solange Collin) ainsi que plusieurs cousins et cousines, neveux et nièces.

Les funérailles ont eu lieu vendredi le 14 juillet 1961, à 10.30 hres. Départ des Salons Mortuaires de la Maison Marcel Ruelland, 32, rue de la Fabrique à 10.15 hres pour l'église St-Thomas de Montmagny et de là au cimetière paroissial. La direction des funérailles a été confiée à la Maison Marcel Ruelland 32, rue de la Fabrique, Montmagny.

Accusation portée contre Roger Collin

Le département du Procureur Général a porté une accusation d'entrave à l'exercice de la justice contre Roger Collin, promoteur de courses à Montmagny. L'inculpé est accusé d'avoir essayé d'empêcher la police des liqueurs d'exécuter des perquisitions et d'effec-

tuer des arrestations et saisies sur le terrain des courses. Lors de cette descente effectuée dimanche dernier, plusieurs saisies ont été effectuées. Selon Roger Collin, s'il n'était pas intervenu, la foule aurait fait un mauvais parti à la police. Il demanderait à son tour la permission de poursuivre la police pour le tort causé à son entreprise.

Trois mois à un receleur

Un citoyen de Beaupré, Gabriel Roy, a été condamné à trois mois de prison par le juge Albert Dumontier, des Sessions de la Paix, pour avoir eu en sa possession treize pneus d'autos et des batteries qui avaient été volés dans un garage de St-Michel de Bellechasse. La police a démontré que l'inculpé savait que ces objets étaient le produit d'un vol.

Le journal

est aujourd'hui

l'une des plus

grandes forces

sociales du monde.

Ecole Beaubien

Section des garçons
Rapport de M. Alphonse Lebel, inspecteur d'écoles, sur les notes obtenues au Certificat de 7e année 1961.

Titulaire: M. René Marcotte i.d.,
Très Grande Distinction:
MM. Marc Belley 93.8%; Roger Robin 92.6; Richard Proulx 92.5
Benoit Poulin 90.3.

Grande Distinction:
MM. Yvon Desrosiers 89.9; Bruno Morin 88.; Jean-Marc Laprise 87.2; Yves Maurai 87.; Michel Coulombe 86.7; Jacques Desjardins 86.2; Ls-Marie Fortin 85.; Marc Lebel 83.7; Denis Gamache 83.1; Serge Mathurin 82.4; Jean-Yves Gaodreau 82.2;

Michel Létourneau 82.1; Jean Gendreau 81.

Distinction:

MM. Denis Hudon 79.7; François Cloutier 78.9; Raymond Fournier 78.8; Mihel Leclerc 77.8; Pierre Boulanger 75.4; Jean Gaudreau 75.4; Alain Corriveau 74.4
Guy Fournier 71.9; Jacques Fournier 70.2; Pierre Coulombe 70.5.
Nombre d'élèves qui ont subi l'examen: 27.

Nombre d'élèves qui ont obtenu un certificat: 27.

Moyenne générale des élèves: 82.2 — Grande Distinction.
Le Directeur: M. Henri Carbonneau, i.d.



Restaurant STE-MARIE

Spécialités:

Steak — Bar-B-Cue —
Smoked Meat
Cuisine Canadienne authentique
Crème Glacée Molle

L. Bernatchez, prop.

Rte Trans-Canada,

Montmagny,

Tél.: 742w

Jean-Paul Bouchard

ENTREPRENEUR

PEINTRE — DECORATEUR

Sablage de Planchers

Tapisserie

TEL.: 406

22, 3e Avenue

MONTMAGNY

Boulangerie à St-Francois, Bas Prix — Propriétés, commerces, chalets à Berthier — Fermes avec tout le roulant à St-Paul — Anse-à-Gilles et Montmagny. — Magasin de fer, Confection pour dames. — Bonbons, Meubles, de Sport, Garages. — Fermes à St-Paul, Montmagny, Anse-à-Gilles. — Epicerie-Boucherie, tout le stock, à St-Fabien de Panet, vente cause de santé, et à Lorretteville.

TOUT GENRE DE PROPRIETES A MONTMAGNY

Transactions Immobilières Enr.

Laurent Boulet, gérant

2, rues Ste-Marie

Tél.: 1145

L'Imprimerie Bernier & Fils Enr.

IMPRIMES DE TOUS GENRES

Librairie commerciale — Livres de comptabilité

AMEUBLEMENT DE BUREAU AU COMPLET

Vendeur exclusif de machines à écrire "ROYAL"
Machines à calculer "OLIVETTI" - "BURROUGHS" - "VICTOR"
CASH — COFFRES-FORT — CLASSEUR

Service de location et réparation — Démonstration sur demande

Pour plus d'informations appelez 105 où adressez-vous à notre bureau 3, rue St-Magloire, Casier 327, Montmagny P.Q.

Sur les ondes de CKBM

Du lundi au vendredi

à

6.15 p.m.

Ne manquez pas d'écouter le

Radio-Journal DOW

Une présentation de la

Brasserie Dow Ltée

Spécialités:

Steak
Spaghetti
Hot Chicken
Club Sandwich

RESTAURANT

Bel Air

Benoit Morin, Prop.
"L'Endroit pour bien manger"
Repas à toutes heures

Tél. 850

Route Trans-Canada,

Montmagny, Qué.



Case Postale: 11

98 rue St-Jean-Baptiste

Tél.: 340

PROUVEZ LE MIEUX est le synonyme de

LEMIEUX ET PROULX, ENR.

GROS ET DETAIL

Bois - matériaux de construction en général

Quincaillerie — Ferronnerie — Plomberie — Peinture — Tapiserie
Vaisselle — Vitres — Cadeaux

Entreposage de fourrure

Réparation — Lustrage — Nettoyage par procédé "Hollender".

EN DIRECT ET EN DIFFÉRÉ à Radio-Canada

Pierre Boutet

Il y a plusieurs artistes dont le talent n'est pas héréditaire. Pierre Boutet, ténor lyrique bien connu n'est pas de ceux-là. Né à Québec, il y a 34 ans, il est le fils de Paul-Louis Boutet, ténor léger qui a fait du chant d'église



et de concert, et de Mme Boutet, soprano lyrique. Cette dernière a donné des récitals à l'Auditorium de Québec et a aussi chanté pour la Philharmonie E-don, à Québec, sous la direction d'Ernest Lefebvre.

Etudes poussées

Bachelier ès arts de l'université

St-Louis d'Edmunston, N.-B., Pierre Boutet fait du chant à titre de soliste depuis qu'il était pensionnaire dans la Beauce, où alors il chantait dans les séances et aux offices religieux. Notons tout de suite qu'il ne chante que du classique. Ses premiers cours remontent à l'époque où il fréquentait le Séminaire de Québec. En effet, il y étudia le chant avec Emile Larochelle et l'abbé Biron et le piano, avec Marc Lesage.

Plusieurs fois lauréat

Les bourses que Pierre Boutet a obtenues ne se comptent plus. A Québec, en 1947, le club Rotary lui décerne la bourse de la région de Québec. Il obtient, du gouvernement provincial, une bourse de \$1,000 qui lui permet d'étudier à Toronto de 1948 à 1951. Au Conservatoire royal de Toronto, il étudie avec Georges Lambert, Herman Geiger Torel, Madame Hills et Nicholas Goldschmidt. En 1948, il gagna le concours de l'Exposition nationale à Toronto; en 1949, celui du club Kiwanis dans la Ville-Reine. Enfin, en 1951, au moment où il terminait ses études au conservatoire, il remportait au réseau anglais de Radio-Canada le concours des "Singing stars".

A New York

Pierre Boutet prend femme en 1951 et part pour New York, muni d'une bourse provinciale de deux ans. De retour à Québec, il devient une vedette à la radio et à la télévision. A la radio, on l'entend aux Soirées de chez nous, à Coups de clairon, à l'Heure Molson, aux émissions de la CBC opera company aux réseaux français et anglais et à Récital du dimanche matin. A Toronto, il se distingue aux émissions Concert Hall et Distinguished Artists. Enfin, à Québec et à Montréal, il chante à Récital et à Nos artistes invités ainsi qu'aux émissions les Petites Symphonies, Petit concert et Variétés.

A la télévision

Cette dévoreuse d'images qu'est la télévision l'accueille à l'Heure du concert, à G.M. vous invite, à Music-Hall, Sérénades pour cordes et Rendez-vous avec Michelle.

A Rome

Grâce à une troisième bourse provinciale, Pierre Boutet, accompagné de sa famille (sa femme Aline Plante et ses 5 enfants), part pour Rome en 1957. Il y étudie le chant avec Polverosi, l'interprétation avec Signora Mori et la diction avec Picozzi. Il y passe un an. De retour à Québec, il fait une tournée de concerts qui le conduit dans les principales régions du Canada.

Au Conservatoire de Paris

En 1958, le Conseil des Arts du Canada lui décerne une bourse de deux ans à Paris,

avec l'orchestre du Conservatoire. Pierre Boutet qui excelle dans l'oratorio, profite de son séjour en Europe pour chanter à la R.T.F. et aux concerts Padeloup. Il fait également une tournée en France, en Afrique du Nord, en Suisse et en Autriche. De retour au Canada, en 1960, il interprète, pour les Jeunesses musicales, deux opéras modernes de Maurice Blackburn, dans le Québec, en Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick. On l'entend aussi en concert à Radio-Canada.

Il préfère la radio

Pierre Boutet qui préfère la radio à la télévision parce qu'il

s'y sent plus à l'aise, pense de la vie qu'elle mérite d'être vécue.

—Ce n'est pas tellement le début de la vie qui compte, mais sa fin, qui est importante. Les joies de la famille, les enfants, les rapports mutuels qui existent entre les deux deviennent un enrichissement pour les conjoints.

Sa famille

—Ma grande ambition? Continuer ma carrière artistique pour pouvoir faire ma famille honorablement. Ma famille passe avant tout! ...Et retourner en Europe si possible!

Gabriel LANGLAIS.



Ces deux voitures et ce valet de carreau échappé d'un jeu de cartes, constituent l'avant-garde qui, dans une dizaine de villes de la province de Québec, prépareront la population locale à recevoir, cet été, la grande tente de Radio-Canada d'où seront télévisées les émissions Caravane, Kermesse et Dans tous les Cantons. Surveillez le passage du chapiteau de Radio-Canada dans votre région.

RADIO-CANADA—L'ÉLAN D'UN QUART DE SIÈCLE



La vie a ses bons moments...

MOLSON

La bière de chez nous



IL ETAIT UNE FOIS...



Maman: Mon petit Toto, si tu es bien sage durant l'absence de papa et maman et si tu es bien gentil avec ton petit frère, tu auras une récompense et cette récompense, c'est toi-même qui la choisiras.

Toto: Ben! alors, j'veis être sage certain parce que je sais ce que je veux.

Maman: Ah oui! qu'est-ce que c'est? Toto: Je veux aller voir le Père Noël.

Maman: Au Pôle Nord?

Toto: Mais non, pas au Pôle Nord, maintenant le Père Noël a son village pas bien loin d'ici et puis, il a avec lui tous les animaux que j'aime. Il doit sûrement s'ennuyer si les petits enfants ne vont pas le voir. Moi, je voudrais aller le visiter dans sa maison.

Maman: Bon, c'est promis mon petit Toto mais il faudra se renseigner....

Toto: Ca, c'est facile, mon ami Alain y est allé dimanche dernier et sa maman te dira comment y aller.

C'est ainsi que la maman de Toto apprit qu'à Val David, dans les Laurentides, juste à l'entrée de la route qui mène à Val Morin se trouve un domaine féérique, un véritable paradis pour les enfants. Construit au flanc de la montagne, le village possède un groupe de maisonnettes peintes de couleurs vives et riannes, une minuscule chapelle dédiée à St-Nicolas patron des écoliers et la maison du Père Noël. Le légendaire vieillard à barbe blanche s'est entouré de rennes traditionnels et d'une multitude d'animaux de la faune canadienne qui errent en liberté sur ses terres.

Imaginez la joie des enfants à la vue des oursons, des chevreuils avec ses faons, des lapins et des canards. De plus le village compte actuellement 80 chèvres, plusieurs rennes et un majestueux lama. Les petits prennent un réel plaisir à les nourrir car, affirme Toto: "Il faut qu'ils soient en forme pour la grande tournée de Noël".

Lorsqu'il séjourne dans les Laurentides, le Père Noël porte un costume de nylon. C'est un monsieur très moderne, il sait profiter des avantages que procurent les découvertes de la science; d'ailleurs ne le voit-on pas de nos jours voyager en avion et en hélicoptère? Nul ne serait surpris si un jour il se rendait sur d'autres planètes, à bord d'un appareil interplanétaire pour aller récompenser les enfants sages. En attendant cet événement, petits enfants, tout comme Toto, son petit frère, son papa et sa maman, visitez le village du Père Noël à Val David, c'est l'endroit le plus féérique des Laurentides.

LE JOURNAL EST AUJOURD'HUI L'UNE DES PLUS GRANDES FORCES SOCIALES DU MONDE.

Spécialiste

Bureau à Montmagny:
le samedi
à l'Hôpital

Dr Paul Bigué

Ex-élève des hôpitaux
de Montréal et New-York

SPECIALITE:

Maladies des Yeux, Oreilles
Nez, Gorge,
449, 3e Avenue — Québec

Annonces classifiées

A VENDRE

Cadillac - sedan - fleetwood 1954
équipement complet, en très
bonne condition. Communiquer
au Tél.: 590.

J.N.O.

A VENDRE

Tuyaux en fonte 4 pouces. Va-
leur \$1.11, au prix spécial de
\$0.79 le pied

Aussi tuyaux de cuivre en 60
pieds à .22. Tuyaux de plastique
Carlou 1ère qualité avec rayures
blanches.

Appareils Domestiques Enr.
Tél.: 141 J.N.O.

A VENDRE

Portes pliantes brunes, beige,
grises, blanches, 32 pouces, 38
pouces, 48 pouces, à partir de
\$12.95. Aussi tringles à rideaux
de 13 po. à 222 po.

Appareils Domestiques Enr.
127, rue St-Jean-Baptiste
Tél.: 141 — Montmagny.
J.N.O.

A LOUER

Bureau et chambres à louer oc-
cupés anciennement par l'Unité
Sanitaire. - Locaux entièrement
restaurés. - 116 St-Jean-Baptiste.
Tél.: 1451 ou 742w.

A VENDRE

Réfrigérateur 8 pieds cubes, u-
sagé, poêles électriques, 110 et
220 volts. S'adresser à: Tél.: 590.
J.N.O.

DEMANDE IMMEDIATEMENT
Détailant Rawleigh dans Co.
Montmagny. Ecrire à Rawleigh,
Dept. G-526-3, 4005 Richelieu,
Montréal.

A LOUER

Appartement de 4 pièces chauf-
fées. S'adresser à: 5, rue Morin,
Tél.: 877.

J.N.O.

Soyez mieux

renseignés!

Lisez régulièrement

"Le PEUPLE"

GRATIS

Avec l'achat d'une boîte de
peinture blanche, nous vous
en donnons une autre gratul-
te, en couleurs, gallon, pinte,
demlard. Appareils Domesti-
ques Enr., 127 rue St-Jean-Bap-
tiste, Tél.: 141.

A VENDRE

Dans le centre de la ville, pro-
priété de deux étages, compre-
nant magasin et logement, sise
à 7, rue du Dépôt. S'adresser à
Mlle B. Normand, 11, rue du Dé-
pôt, Montmagny, Tél.: 12.

14-7-2fs.

A VENDRE

Cuisine d'été à vendre en très
bonne condition pouvant servir
à la construction d'un chalet.
Communiquer au No. Tél.: 400s12.
7-7-3fs.

BUREAU A LOUER

1, rue St-Ignace, 4 pièces plus
salle de bain. Mme Edgar De-
nault, Tél.: 384.

7-7-3fs.

DANS VOS LOISIRS OU REGU-
LIEREMENT, réalisez des revenus
intéressants en vendant nos pro-
duits. Nombreux avantages: com-
mission 45%; primes attrayantes
- spéciaux intéressants; seulement
\$20.00 pour la valise de démon-
strations; période d'essai. JITO,
Dépt. C, 5130 St-Hubert, Montréal.

HOMME DEMANDE; Pour ap-
provisionner les Consommateurs
de Produits Rawleigh dans Co.
Montmagny. C'est le bon temps
de commencer. Ecrire à Rawleigh,
Dept. G-526-28 4005 Richelieu,
Montréal.

VIEUX, EPUISE? Les Tablettes
Ostrex aident à ravigoter des
milliers d'hommes, femmes a-
près 40. Seulement 69¢. Toutes
pharmacies.

Aux hommes qui désirent devenir
leur propre patron et réaliser
beaucoup d'argent. Servez clien-
tèle établie dans votre entourage.
Nécessités domestiques, produits
pour la ferme. Généreuse com-
mission. FAMILLEX, Dépt. 6, 1600
Délormier, Montréal.

Syndicat du Meuble Enr.

Raymond Ouellet, Prop.

Posage et vente, tapis, tuiles, prélatrs.
Vente appareils électriques, meubles.

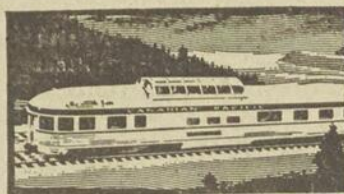
Tél.: 1440 — 49 rue St-Louis
C.P. 448 — MONTMAGNY



Plaisir... repos... vacances avec le Canadien Pacifique

Confortablement installé dans un fauteuil de wagon-dôme du
Canadien Pacifique, voyez les Rocheuses canadiennes et une suite
ininterrompue de magnifiques paysages de l'est à l'ouest. Vous pouvez
vous détendre... déguster des repas délicieux... passer de plus
belles vacances et épargner de l'argent en voyageant par train.
Renseignez-vous sur les voyages économiques pour familles et
groupes et sur les tarifs "tous-frais-compris".

J. Caouette



Canadien Pacifique

CA NE COUTE RIEN

Pour vendre votre propriété, commerce, ferme,
terre à bois, terrain, etc.,
avons acheteur sérieux.



Si vous voulez vous construire

Nous pouvons vous obtenir

LE PRET MAXIMUM

prévu par la Centrale
d'Hypothèque.

SANS AUCUN DEBOURSE

Nous nous occupons aussi de l'escompte provincial

PLANS et DEVIS FOURNIS sur DEMANDE

Prêt sur demande 1ère et 2ième Hypothèque

Les Immeubles Montmagny Enr.

2, Rue St-Magloire Montmagny Tél.: 105
970 Ave. Cartier Québec

UNITE SANITAIRE

Principales activités

Lundi 17 juillet
Notre-Dame du Rosaire
 1½ hrs P.M.: Ecoles rurales.
 2 hrs: Clinique de bébés.
Mardi 18 juillet
St-Just
 A.M.: Ecoles rurales.
 2 hrs: Clinique de bébés.
Mercredi 19 juillet
Ste-Euphémie
 A.M.: Ecoles rurales.
 2 hrs: Clinique de bébés.

Jeu. 20 juillet
Avant-Midi
 Ecoles de la Rivière du Sud,
 (Côté Nord) Côteau et Vil-
 lage: Immunisation et vac-
 cination.
Unité Sanitaire
 2 hrs à 4: Clinique de bébés.
Vendredi 21 juillet
Ste-Lucie
 A.M.: Ecoles rurales.
 2 hrs: Clinique de bébés.
 Dr A. Dumas, m.h.

Cartes d'Affaires

Docteur Fernand Lizotte, M.D

Ex-interne de l'hôpital Jeffery Hale

Heures de bureau:
 Hôpital, de 9 heures à 12 a.m., tous les jours
 Résidence, tous les jours sur demande.
 Le soir sur demande également.

ASSURANCES

"La Laurentienne"
 Assurance sur la vie
Jean-Marie PROULX

Feu, Automobiles,
 Responsabilités, Accident
HEBERT et PROULX

MONTMAGNY

TEL.: 1001

J. O. Blouin

Courtier en douanes, à la disposition
 des exportateurs et importateurs

76, St-Jean-Baptiste
 Tél.: 830

Montmagny
 C.P. 244

Laurent Normand
 Directeur de Funérailles

SERVICE JOUR ET NUIT
 d'ambulance et corbillard
 Cadillac.

26, rue St-Louis — Tél.: 545
 MONTMAGNY

RENE SAMSON

Entrepreneur-Electricien
 Vente d'acc. électriques

Rue St-Jean-Baptiste
 Tél. 209 Montmagny

Installations et réparations
 électriques
 Travail de tous genres
 en électricité

ROGER PROULX
 ENT.-ELECTRICIEN
 87, rue Ste-Brigitte-Nord
 Tél.: 1084 Montmagny

Viateur CARON, Enr

- Accessoires d'autos
- Articles de sport
- Articles de maison
- Peinture Flo-Gloze

500, Trans-Canada,
 Téléphone: 1101
 Montmagny

Gilbert Manseau

INGENIEUR-CONSEIL

L'ISLET,

P. Qué.

DESPRES & MERCURE

INGENIEURS-CONSEIL

Robert Després Ing. P. — Montmagny : TEL.: 1357

Jean Mercure Ing. P. — Lévis : TEL.: 837-7637

61 Déziel — Lévis

TEL.: Bur.: 837-2828

Avec le sourire

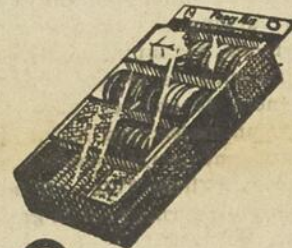
A l'octroi
 Un petit noir se présente avec
 une caisse.
 L'employé. — Qu'as-tu à dé-
 clarer?
 — Deux douzaines de noix
 Moussié.
 — Deux douzaines de noix
 dans cette grande caisse? Tu te
 moque de moi!
 — Non Moussié, je te jure, il
 n'avoir que deux douzaines de
 noix.
 — Nous allons bien voir.
 L'employé ouvre la caisse et
 découvre deux douzaines de noix
 de coco.

Surprenant!

— Tenez, c'est comme les étoi-
 les; moi, ce qui m'étonne, c'est
 qu'on soit arrivé à savoir leurs
 nom...



UN ASSORTIMENT
**DE 8 VARIETES DE
 BISCUITS**
 tous aussi délicieux les
 uns que les autres.



**BISCUITS
 MONTMAGNY INC.**
 Montmagny Québec
 VENTE CHEZ VOTRE EPICIER

CINEMA LAFONTAINE

Dimanche, lundi Mardi
 16, 17, 18 juillet

**CETTE TERRE EST
 MIENNE**

Rock Hudson, J. Simmons
 D. McGuire, Claude Rains

Mer., Jeudi, Ven., Sam.
 19, 20, 21, 22 juillet

LES ANGES DECHUS

Alida Valli, A. Nazzari
 aussi

CET HOMME EST ARME

Dane Clark, W. Talman
 May Wynn

Dr M. LAVERDIERE
 Chirurgien-Dentiste

20, de la Gare — Tél: 293
 MONTMAGNY

Cartes d'Affaires

**DENYS DIONNE, b.a., 11.1.,
 AVOCAT**

Cote de la Montagne,
 QUEBEC

Tél.: LA 5-7195
 Rés.: OL 3-1144

"Boulangier, Fortier, Rondeau & Cie, C.A."

COMPTABLES AGREES - CHARTERED ACCOUNTANTS

Tél.: LA 5-4955

71, rue St-Pierre

Case Postale 97, Haute-Ville

QUEBEC 4.

"Caron, Corriveau, Renaud, & Cie, C.A."

COMPTABLES AGREES

Bertrand Caron, C.A.
 Guy Renaud, C.A.
 Régent Gagnon, C.A.

Lionel Corriveau, C.A.
 Berchmans Chénard, C.A.
 Gérard Lapointe, C.A.
 Raymond Madore, C.A.

86, rue de la Gare — Montmagny — Tél.: 1003
 Bureaux, Montmagny — Riv.-du-Leup — Mont-Joli — Matane

**Jean-Paul
 CLOUTIER**

B.A.

Licencié en
 Sciences commerciales

**Maurice
 CLOUTIER**

B.A., LL.L.

Notaire

**Gaston
 CLOUTIER**

Courtier
 d'Assurances

Maurice Cloutier, fils, Notaire
 Saint-Paul de Montminy

Cté de Montmagny,

P.Qué.

Alex. Chouinard, C.R.

— Avocat —

60 rue St-Louis - Tél.: 48
 MONTMAGNY

Denis PLANTE
 NOTAIRE

Cessionnaire du Greffe
 Louis Pelletier

32, rue St-Thomas
 Tél.: 42 C.P. 209
 Montmagny, P.Q.
 Rés. Manoir des Erables

Marcel Ruelland
 DIRECTEUR DE
 FUNERAILLES

Ambulance et corbillard
 CADILLAC

SERVICE JOUR ET NUIT

Tél.: 363. rue de la Fabrique

**MARINEAU et
 MERCIER**
 AVOCATS

63, de la Gare — Tél.: 194
 Montmagny

Gonzague BELANGER

B. A. LL. L.
 NOTAIRE

Tél. bur.: 592 - Rés.: 767
 2 rue St-Jean-Baptiste
 Montmagny

Tél. Bur.: 1183 - Rés.: 631

Denis GOBEIL, LL. L.
 AVOCAT

34, rue de la Gare
 Montmagny

Me Jules PARE, C.R.

AVOCAT-PROCUREUR

Édifice Banque Provinciale
 Rue St-Thomas,
 MONTMAGNY, P.Q.
 Tél.: 954

Dr ANTOINE Fiset

Médecine générale
 &
 Obstétrique

9, rue Ste-Julle
 Tél: 463 — MONTMAGNY

Distribution des prix au Collège

PRIX AUX ETUDIANTS DE 11eme ANNEE

Sciences-Mathématiques
Denis Couillard: 1er prix: Concours, Religion, Français, Mathématiques, Sciences, Anglais, Histoire.

René Caron: 2e prix: Concours; 1er en Anglais et Histoire; 2e en Religion; et 5e en Français.

René Caissie: 3e prix: Concours, Français, Mathématiques, Anglais.

Gilles Pelletier: 4e prix: Concours; 3e Sciences; 4e Français et Histoire.

Jean-Louis Théberge: 5e prix: Concours; 2e Sciences; 4e Religion et Anglais.

Georges Corriveau: 6e prix: Concours; 4e Sciences; 5e Mathématiques et Anglais.

Jean-Guy Pelletier: 7e prix: Concours; 2e Français; 3e Histoire; 5e Religion.

Lionel Gagnon: 8e prix: Concours; 4e Mathématiques; 6e Français.

Edouard Forgues: 9e prix: Concours; 1er Mathématiques; 5e Sciences et Religion.

Hugues St-Pierre: 10e prix:

Concours; 7e Histoire; 8e Français.

Martin Marquis: 11e prix: Concours; 5e Sciences et Anglais.

Gaston Gosselin: 12e prix: Concours; 3e Anglais; prix de dévouement aux organisations scolaires et extr-scolaires.

Ray. Boulanger: 13e prix: Concours; 7e Religion.

Gérard Langelier: 14e prix: Concours; 5e Mathématiques.

Jacques Montminy: 15e prix: Concours; 3e Religion.

Gaston Cadrin: 16e prix: Concours; 7e Religion.

André Roy (M.): 17e prix: Concours; 7e Mathématiques; prix de Dévouement à toutes les bonnes causes.

Daniel Côté: 18e prix: Concours.

André Roy (R.): 19e prix: Concours.

11eme ANNEE SCIENCES-LETTRES

Jean-Paul Théberge: 1er prix: Concours, Religion, Sciences, Matières diverses; 2e Mathématiques.

André Lord: 2e prix: Concours; 1er Français et Mathématiques; 2e prix de Conduite.

Alain Audet: 3e prix: Concours; 1er Anglais; 2e Sciences.

Raynald Beaulieu: 4e prix: Concours.

Jules Gendron: 5e prix: Concours.

M. Yvon Bernier: 6e prix: Concours; 2e Religion.

Jean-Luc Lavallée: 7e prix: Concours; 2e Anglais et Matières diverses.

Léandre Blais: 8e prix: Concours.

Réjean Giasson: 9e prix: Concours; prix de Politesse.

M. Denis Raby: 10e prix: Concours.

M. Benoit Fortier: 11e prix: Concours; 2e Français.

J.-Baptiste Guay: 12e prix: Concours.

Marius Richard: 13e prix: Concours; 1er Conduite.

Jean-Marie Drolet: 14e prix: Concours.

Raynald Coulombe: 15e prix: Concours.

Wilfrid Houle: 16e prix: Concours.

J.-Marie Asselin: 17e prix: Concours.

J.-Marie Lachance: 18e prix: Concours.

Georges Groulx: 19e prix: Concours.

André Laberge: 20e prix: Concours.

M. Réal Guay: 21e prix: Concours.

Claude Mercier: 22e prix: Concours; prix pour Devouement aux Organisations.

Roland Guimont: 23e prix: Concours.

Laurent Picard: 24e prix: Concours.

10e Sciences-mathématiques

1er **André Couillard**: 1er prix de notes; 1er prix d'anglais; 1er prix de religion; 1er prix de math.; 1er prix de français; 1er prix de participation à la Caisse scolaire; 1er prix de sciences;

2e **Fernand Gaudreau**: 2e prix de notes; prix d'excellence; prix d'application; 3e prix de français.

3e **Norbert Bonneau**: 3e prix de notes; 2e prix de français.

4e **Jacques Payeur**: 4e prix de notes; 2e prix de mathématiques.

5e **Paul Thibault**: 5e prix de notes; prix d'excellence.

6e **J.-Guy Dubois**: 6e prix de notes.

7e **G.-Emile Fournier**: 7e prix de notes; 1er prix de divers; 2e prix de religion.

8e **Roland Dion**: 8e prix de notes; prix de participation; prix de sociabilité; à la Caisse scolaire.

9e **Serge Boissonneault**: 9e prix de notes; prix de sociabilité; prix de participation à la Caisse scolaire.

10e **Yvon St-Onge**: 10e prix de notes.

11e **Raymond Gourgues**: 11e prix de notes; prix de participation à la Caisse scolaire.

12e **Alfred Roy**: 12e prix de notes.

13e **Jacques Savoie**: 13e prix de notes.

14e **Claude Langlois**: 14e prix de notes; prix d'activités dirigées.

15e **Marcel Beaulieu**: 15e prix de notes.

16e **Gaston Fournier**: 16e prix de notes.

17e **Magella Tremblay**: 17e prix de notes.

18e **Henri Gosselin**: 18e prix de notes; prix de participation à la Caisse scolaire.

19e **Fernand Goulet**: 19e prix de notes.

20e **André Rousseau**: 20e prix de notes; prix d'application; prix d'assiduité.

21e **Roger Simoneau**: Prix de notes.

22e **Serge Belly**: prix de notes.

23e **Carol Fournier**: prix de notes.

24e **Simon Morin**: prix de notes.

Téléphone: 72
Robert DAVELUY,
 B.A., L.L.L.,
 Avocat-Procureur
 Rue St-Jean-Baptiste
 Montmagny
 (Edifice Allard)

JE SUIS UN DE VOS VOISINS



L'assurance-vie est ma profession
 Puis-je vous être utile?

LS-P. FORTIN
 Montmagny

C.P. 1033 Tél.: 960

SUN LIFE DU CANADA

BERTHIER

NAISSANCE

Le 9 juillet a été baptisé Joseph, Mario, Michel, fils de M. et Mme Alexandre Gagnon, née Lucille Roy. Parrain et marraine M. et Mme Israel Gagnon de St-Raphael, grands-parents de l'enfant.

MARIAGES

Samedi le 8 juillet a été béni le mariage de Mlle Mariette Beaulieu, fille de M. et Mme Victor Beaulieu à M. Pierre Jacques, fils de M. et Mme Elie Jacques de Montmagny.

M. Victor Beaulieu accompagnait sa fille et M. Elie Jacques servait de témoin à son fils.

Samedi le 8 juillet a été béni le mariage de Mlle Lucille Beaulieu, fille de M. et Mme Victor Beaulieu à M. André Boulet, fils de M. et Mme Joseph Boulet, de Montmagny.

M. Ferdinand Beaulieu accompagnait sa nièce tandis que M. Joseph Boulet servait de témoin à son fils.

Le 10 juillet a été béni le mariage de Mlle Michelle Dufour fille de M. et Mme Emile Dufour à M. Rémi Laflamme fils de M. et Mme Ernest Laflamme.

M. Emile Dufour accompagnait sa fille, tandis que M. Ernest Laflamme servait de témoin à son fils.

ELECTION SCOLAIRE

MM. Ovila Boucher et Raymond Blais ont été élus, lundi, commissaires d'écoles pour la municipalité de Berthier. Il y avait trois candidats. M. Robert Buteau, qui était président de la Commission scolaire a été défait. Sur une possibilité de 440 voteurs, 95 seulement se sont rendues aux urnes, soit à peine le tiers.

M. Ovila Boucher a obtenu 53 votes, M. Raymond Blais 49 et M. Robert Buteau 48. Un vote a été déclaré nul par le président de l'élection, M. Oscar Guillemette, sec.-trésorier de la Commission scolaire.

DIMINUEZ VOS FRAIS D'ALIMENTATION

• Faites vos achats chez

Rolland MORIN
 EPICIER - BOUCHER LICENCIE
 VIANDES DE PREMIER CHOIX

12, 2e Avenue, Montmagny
 LIVRAISON A DOMICILE

TEL.: 563

BOUCHERIE — EPICERIE

MARTIN BELANGER

Rue St-Ignace, Tél.: 811
 à 300 pieds du Rond-Point

ouverte tous les soirs jusqu'à 9 h. et le vendredi à 10 h.

Stationnement pour 50 automobiles

TUYAUX DE CIMENT

• DE TOUTES SORTES
 • ARMES OU NON-ARMES
 Grosseur de 9" à 36"

PRIX DEFIANT TOUTE COMPETITION

SPECIALITES DE TUYAUX
 MONTMAGNY ENR.
 Emile Breton, prop.

Tél.: 451 - Rés.: 322 Rivière-du-Sud

Réparation d'accessoires électriques
 Tels que poêles, 110v. ou 220v.
 grille-pain, fers à repasser, etc.

SERVICE RAPIDE ET BAS PRIX

GAUMOND REPARATIONS ELECTRIQUES
 Jacques Gaumond, 3 St-Magloire
 MONTMAGNY — TEL.: 105

AVON

GERANTE DE DISTRICT

Mme Andrée CASAVANT, Montmagny

MESDAMES: Si vous avez besoin d'argent et ne disposez que de demies journées - LES COSMETIQUES AVON peuvent résoudre votre problème. Informez-vous aujourd'hui au sujet d'un territoire. Ecrivez sans tarder...

Au Salon du Meuble de Montmagny Enr.

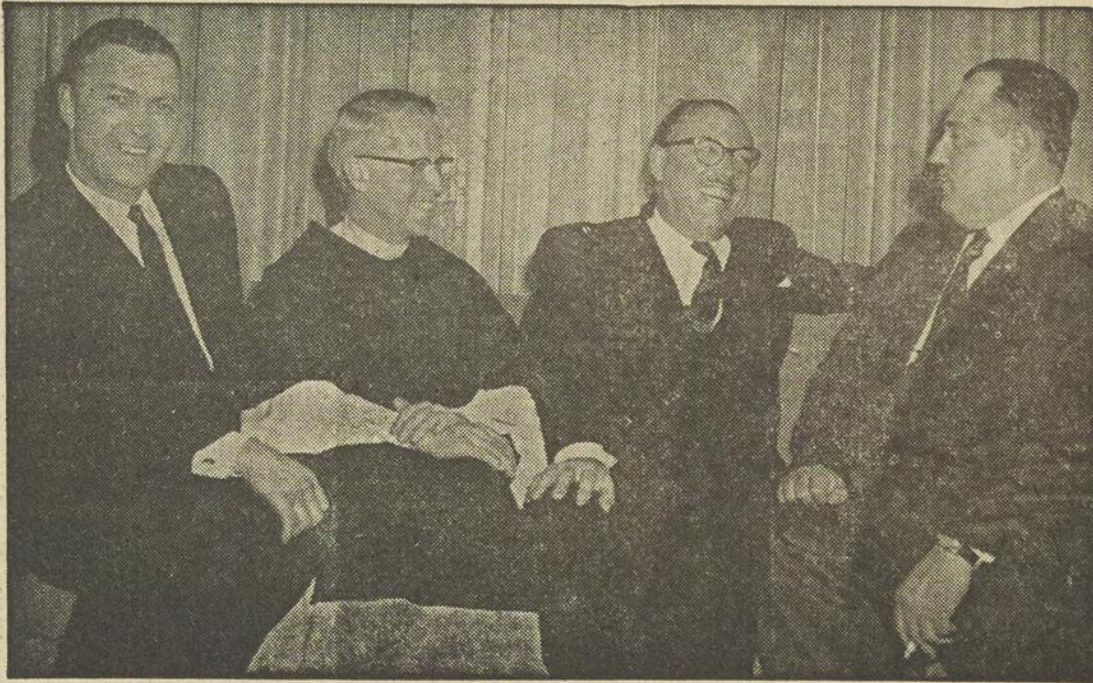
60, rue de la Gare, Tél.: 1359

Le client qui veut économiser achète au

SALON DU MEUBLE DE MONTMAGNY ENR.

Vous obtenez:
 La meilleure qualité
 Le meilleur service
 Les prix les plus bas

LE CONSEIL SUPERIEUR DU LIVRE



Le Conseil Supérieur du Livre, dont le but est de promouvoir la diffusion toujours plus étendue du livre français au Canada, est maintenant une réalité. Récemment, les représentants des sociétés ou associations qui s'occupent de l'édition ou de la distribution des ouvrages de langue française au pays ont, en effet, adopté les statuts proposés et élu leur premier comité exécutif. Celui-ci, se compose de Pierre Tisseyre, président, MM. Louis-Philippe Boisseau et André Dussault, vice-présidents, des R. F. Luc-M. Lacroix, o.p. secrétaire et R. F. Clément, é.c., trésorier.

Le Conseil Supérieur du Livre comprend des membres actifs et des membres associés. Les membres actifs sont au nombre de cinq: la Société des Ecrivains canadiens, avec deux observateurs: MM. Jean Filiatrault et Ch. Hamel; l'Association des Editeurs canadiens, avec trois délégués: MM. Claude Hurtubise, Pierre Tisseyre et Réal d'Anjou; la Société des Editeurs canadiens de manuels scolaires, avec trois délégués: MM. Louis-Philippe Boisseau, Victor Martin et le R. F. Clément, é.c.; la Société des Libraires canadiens, avec quatre délégués: MM. Lucius Laliberté, Roger Brissette, le R. F. Luc-M. Lacroix, o.p. et M. Paul Michaud; la Société des Libraires grossistes, avec deux délégués: MM. André Constantin et André Dussault.

L'Association des Bibliothèques du Québec et l'Association des Bibliothécaires de langue française font partie du Conseil Supérieur du Livre, à titre de membres associés. Elles sont représentées, la première par Mlle Cécile Saint-Jorre, la seconde par Mlle Alvine Bé-lisle, observatrice.

Sur notre photo, de gauche à droite: M. André Dussault, le R. F. Luc-M. Lacroix, o.p., M. Pierre Tisseyre et M. Louis-Philippe Boisseau, tous quatre membres de l'exécutif. N'apparaît pas sur la photo le R. F. Clément, é.c.

L'autorité municipale doit être respectée

Devant les difficultés que rencontre la Ville de Ste-Rose pour faire respecter ses règlements municipaux, le président de l'Union des Municipalités de la Province de Québec, M. Louis O. Roy, maire de Montmagny, a fait la déclaration suivante:

"Sans prendre partie dans une querelle qui devra être tranchée par les tribunaux, l'Union des Municipalités se doit d'accorder son appui le plus complet au Conseil municipal de Ste-Rose à cause de l'importance du principe en jeu.

"La Ville de Ste-Rose a demandé une injonction aux tribunaux pour forcer une entreprise à suspendre des travaux de construction exécutés en contravention de règlements municipaux légalement adoptés.

"La Cour n'a pas encore dé-

cidé de cette requête et la Ville, pour se protéger, a dû appliquer les sanctions prévues à ses règlements, c'est-à-dire, faire arrêter à plusieurs reprises les ouvriers travaillant sur les lieux au mépris des règlements.

De leur côté, les promoteurs et leurs conseillers juridiques ont tenté, jusqu'ici sans succès, d'obtenir sous un prétexte quel conque un mandat d'arrestation contre le maire de Ste-Rose, M. Olier Payette.

"Les observateurs sérieux se plaignent avec raison que nombre de municipalités se développent à la diable, sans grand souci d'urbanisme, et le plus souvent au gré de spéculateurs qui se soucient fort peu du bien-être et de l'avenir des citoyens.

"Les municipalités ont un devoir impérieux de se servir des lois existantes pour assu-

rer l'aménagement ordonné de leur territoire.

"Les gouvernements supérieurs se doivent d'aider les administrations municipales qui ont le courage de faire respecter leurs règlements faits pour le bien commun. S'ils ne le font pas, ils sabotent leur propre autorité et favorisent l'anarchie.

LE CHEF DE FAMILLE

est conscient de ses responsabilités envers sa famille. Il détient donc un programme d'assurance-vie Sun Life spécifiquement conçu pour prendre soin de son épouse et de ses enfants.

René Adam

Tél.: 29-8-3

L'Islet P.Q.

Je représente la Compagnie d'assurance-vie Sun Life du Canada. Nos plans modernes peuvent être adaptés à vos propres besoins. Puis-je avoir l'occasion de vous exposer quelques-uns de ces plans? Sans obligation, évidemment.

SUN LIFE ASSURANCE COMPANY OF CANADA

"Augmentez vos revenus en obtenant de meilleurs intérêts sur vos épargnes et achetez des obligations religieuses, municipales ou scolaires".

Jacques Gaudreau

18, rue Collin — Tél.: 778-w — Montmagny

L. G. Beaubien & Cie Ltée

ACTIONS — OBLIGATIONS

70, rue St-Pierre

Québec

PEINTURE — DEBOSSAGE



Roland Anctil

1 ans d'expérience

Atelier situé au sous-sol du Garage P. L. Automobile

TEL.: 956 — Route Trans-Canada — Montmagny

SERVEZ CE QU'IL y a de MIEUX et ECONOMISEZ!

JULES ROY

Epicier - Licencié - Boucher
Viandes de Choix

NOS SPECIAUX: Poitrines et cuisses de poulet
Steers de l'Ouest et Bœuf local

TEL.: 869 41, Rue St-Louis Montmagny

NOUS DONNONS LES TIMBRES GOLD STAR

Matériaux de construction

A L'ISLETVILLE ET A MONTMAGNY

JOS. PROULX

PLANCHES MURALES — CONTRE-PLAQUE — BRIQUES
BLOCS DE CIMENT — LAINE MINERALE — CIMENT
CHEMINEES FIRE CHIEF — PEINTURE GLIDDEN, etc..

JOS. PROULX

Montmagny — 4 rue du Peuple — L'Isletville
Tél.: 85w Champlain: 7-5262

SERVICE GRATUIT

du posage de pré-larta, tapis ou tuiles achetés de

Bertrand Blanchard

19, rue St-Jacques — Montmagny

vous ne payez que le prix courant. Pour échantillons ou estimé, venez ou téléphonez à 277-W



Moins cher qu'ailleurs!

Guy Deschênes

Epicier-Boucher

BOEUF DE L'OUEST - FRUITS ET LEGUMES

RESTAURANT

Nous donnons les Timbres Silver
Stationnement pour 50 automobiles
Route Trans-Canada Montmagny TEL.: 1290

Dr Laurent Lizotte, M. D.

médecine générale et obstétrique

Au service de sa clientèle comme par le passé,
jour et nuit
Tél.: 1455 et 1456
4, Rue de la Gare, MONTMAGNY.



LE PEUPLE



Vendredi le 7 juillet 1961

LE PEUPLE

Nous avons entendu dire

• Qu'un jeune propriétaire d'une voiture européenne se plaisait à semer la terreur sur la plage de Berthier. Les villégiateurs auraient demandé l'intervention de la police.

□

• Que le commerce de pneus de Montmagny Tire Shop aurait été vendu à un groupe de citoyens de Montmagny.

□

• Que le Dr. Belleau aurait fait acquisition de la propriété du Dr. Albert Dumas qui quittera définitivement Montmagny au mois de septembre.

□

• Qu'une Association de Montmagny qui groupe 400 membres aurait été intéressée à fournir un délégué au Comité de Sécurité Routière de Montmagny. Il n'est peut-être pas trop tard.

□

• Que les brasseries ne sont pas tellement enchantées de l'abolition de la prohibition dans les paroisses. Il leur faudra sans doute organiser maintenant des tournées de livraison un peu partout, ce qui n'est guère payant.

□

• Que lundi soir, un groupe de citoyens a fêté la victoire de M. Roméo Caron en allant faire le tour du désormais célèbre "poteau" du quartier-sud. Il est à noter que le quartier Sud est l'un de ceux qui a fourni le plus fort pourcentage de votes à l'élection de la Commission Scolaire.

□

• Qu'entre amis, au conseil, on a amicalement baptisé ce poteau "Patricia".

□

• Que la petite flotte aérienne de tourisme de Montmagny pourrait bien être intégrée aux forces de réserve de l'armée canadienne.

□

• Que le niveau de la 3e avenue-Nord serait relevé d'au moins trois pieds.

□

• Que tous les amateurs de sport étaient conviés, le 23 juillet, aux Régates Annuelles du Lac Trois-Saumons. M. Raymond Côté, l'un des organisateurs, nous disait cette semaine que ces régates seraient les plus sensationnelles que l'on y ait vu.

□

• Que les vendeurs de fraises sont aux aguets le long de la Trans-Canada, de Berthier à Beaumont. C'est le temps de penser aux confitures.

□

• Que la police municipale de Montmagny avait inauguré cette semaine sa nouvelle voiture de patrouille, une Lark noire.

□

• Que les Chevaliers de Colomb de St-Paul offrieraient une soirée dansante à leurs membres, gratuitement, le vendredi 22 juillet.

□

• Que M. Gaston Gendron du Bassin, avait pris un bar de 8 livres et 5 onces dans les eaux du fleuve cette semaine. Félicitations.

SENSATION A LA PISTE DE COURSE DE MONTMAGNY



Une épreuve sensationnelle sera offerte aux amateurs d'émotion forte, dimanche, à la piste de la Canadian Race Cars à Montmagny. Roger Collin offre à celui qui pourra ramasser la boîte que l'on voit près de l'auto, une bourse de \$300. Evidemment, l'argent est dans la boîte et pour aller le chercher, il faut être suspendu à la perche, comme on voit ci-dessus. Et comme la voiture est déjà déséquilibrée par le plan incliné sur lequel passent deux de ses roues, l'aventure n'est pas sans risques graves. 9 courses au programme.

Au Palais de Justice

Plusieurs condamnations ont été prononcées au Palais de Justice de Montmagny cette semaine. En particulier, une amende de \$50 et les frais à un individu de Toronto, trouvé coupable d'avoir conduit son véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool; la même amende, et pour la même offense, a été imposée à un individu de St-Michel. Une dame de Daquam a été condamnée à \$10 d'amende et les frais pour avoir conduit un véhicule sans avoir de permis. Quatre individus respectivement de St-Gervais, d'Amos, de St-Hubert, condamnés à \$20 d'amende et aux frais pour vitesse excessive. Trois individus de Montmagny ont été condamnés chacun à \$10 d'amende et les frais pour avoir laissé circuler un camion avec une pesanture dépassant les limites de la loi; la même condamnation, pour la même offense, a été imposée à des individus de Rivière-du-Loup de St-Henri et de St-Benjamin. Un individu de Ste-Apolline a payé \$10 d'amende et les frais pour avoir conduit un véhicule sans avoir de permis de conduire. Un individu de St-Charles a payé \$10 d'amende et les frais pour avoir circulé avec un véhicule portant des plaques fictives. D'autre part, un restaurateur de St-Raphael a été condamné à \$200 d'amende et les frais pour vente illégale de boissons alcooliques, et ce en vertu de la nouvelle loi de la Régie des Alcools du Québec.

Un individu de St-Michel a été condamné à \$60 d'amende et les frais, sur une accusation de vol.

Le prévenu devra de plus déposer un cautionnement de \$200, pour garder la paix durant deux ans. Un individu de St-Valérien-comté de Rimouski, a été condamné à \$20 d'amende et les frais pour excès de vitesse. Un individu d'Armagh a été condamné à \$5 d'amende et les frais pour vagabondage, et il devra garder la

paix pendant un an et déposer un cautionnement de \$100. Pour avoir chassé des oiseaux migrateurs en temps prohibé, un individu de St-Cyrille a payé \$10 d'amende et les frais et s'est vu confisquer son arme à feu ainsi que deux balles. Un individu de Buckland, comté de Bellechasse a été condamné à \$10 d'amende et les frais pour avoir laissé circuler un véhicule-automobile non enregistré. Il a également payé \$10 d'amende et les frais pour avoir conduit sans être porteur d'un permis.

Beaux succès scolaires à St-Jean

Grâce à l'admirable collaboration des titulaires religieux et laïcs, voici les intéressants résultats obtenus par les élèves des Ecoles St-Jean, sous la direction des Soeurs St. Joseph de St. Vallier, et Fleury, dirigée par les Frères, Clercs de St. Viateur.

93.2% des 280 candidats qui se sont présentés aux examens officiels ont réussi et cela au niveau des 7e, 8e, 9e, 10e et 11e années.

Avec la mention "Très grande Distinction", c'est à dire avec 90% de leurs points et plus:

	Garçons	Filles
en 7e année	4	1

Avec la mention "Grande Distinction", c'est à dire avec 80% de leurs points et plus:

	Garçons	Filles
en 7e année	13	8
en 8e "	1	4
en 9e "		4
en 10e "	4	12
en 11e "	1	5

Avec la mention "Distinction", c'est-à-dire avec 70% de leurs points et plus:

	Garçons	Filles
en 7e année	9	15
en 8e "	7	6
en 9e "	16	11
en 10e "	20	10
en 11e "	4	8

Avec la mention "Succès", c'est-à-dire avec 60% de leurs points et plus:

	Garçons	Filles
en 7e année	10	8
en 8e "	11	10
en 9e "	18	13
en 10e "	8	1
en 11e "	5	4

En 11e année: reprise en août: 6 garçons et 4 filles.

N.B. Il est à noter que les options générales et scientifiques sont données au niveau de la 8e année et que les options sciences-lettres et sciences-mathématiques le sont au niveau de la 10e et 11e années.

St-Paul abolit le régime sec, Ste-Apolline le garde

La municipalité de St-Paul de Montminy a renoncé au régime sec. Par une majorité de 79 voix, les électeurs de cette paroisse se sont prononcés en faveur de l'abolition. Un très grand nombre de contribuables se sont prévalus de leur droit de vote. Selon des rapports que nous avons reçus, le nombre des opposants au règlement a été de 183 et celui des abolitionnistes de 252.

A Ste-Apolline, par contre, les électeurs ont préféré garder la prohibition. Une majorité de 34 votes en faveur du régime sec a sanctionné l'expression du vœu populaire.

Si tout le monde veut

Le Comité des Loisirs peut beaucoup.

CENTRE DE LOISIRS.

Dr. JEAN POITRAS
CHIRURGIEN-DENTISTE

Edifice Banque Provinciale

Montmagny TEL.: 1584



AU SERVICE DE VOTRE BONHEUR

Par le Dr Adrien Plouffe

L'enfant gâté devient vite un petit tyran désagréable

Une jeune maman doit s'armer de patience et de volonté, si elle ne veut pas gâter son bébé. Certes, les hygiénistes le comprennent fort bien, il est tout naturel, il est très humain que la nouvelle petite maman soit tentée de prendre son nouveau-né dans ses bras et de le consoler chaque fois qu'il crie. Mais elle ne doit pas oublier qu'en agissant ainsi elle permet au bébé qui est déjà malin de prendre l'habitude d'être dans les bras de sa maman. Il aime ça et, instinctivement, il crie pour qu'on le prenne.

Ce tout-petit a maintenant 5 mois. Et c'est déjà un tyran qui aurait besoin de deux mamans, de quatre grand-mères et de plusieurs tantes pour l'empêcher de crier! Il est peut-être malade? Non pas, il se porte à merveille. Il boit son lait régulièrement. Son système gastro-intestinal fonctionne normalement. Il ne vomit jamais. Il pousse comme un champion, mais sa maman a commencé de le prendre dans ses bras dès qu'il criait. Et quand ce n'est

pas la mère, c'est la grand-mère ou la tante ou la cousine. Et maintenant le despote en herbe crie comme un perdu, si on a le malheur de le laisser dans son lit.

En somme, il a contracté une mauvaise habitude et sa pauvre maman paie assez cher le fait d'avoir été trop bonne, trop bannasse. En vérité, la maman ne voulait pas prendre son bébé quand il a manifesté son caractère par des cris qui n'avaient pas leur raison d'être, mais il y avait la grand-mère... et il y avait une tante qui venait de la campagne! Et la grand-mère et la tante trouvaient qu'il était inhumain de laisser pleurer un enfant! Et peu à peu c'est le bébé qui a gagné et maintenant il pique des colères, quand on n'obtempère pas au désir qu'il a de se faire prendre!

Une jeune maman doit imposer sa volonté. C'est elle qui aura soin de son enfant quand elle sera seule. Si, dès les premiers jours, elle cède à ses caprices,

le bébé continuera de pleurer, car il aura appris que c'est le bon moyen pour ne pas rester dans son lit.

Or, si la maman constate que rien n'incommode son tout-petit, que sa couche est intacte et, surtout, s'il cesse de crier quand elle le prend, vivement qu'elle le remette au lit, autrement elle ne pourra pas vaquer à ses occupations et son ménage restera en plan, parce qu'elle devra passer une partie de sa journée avec son bébé dans les bras!

Un jeune bébé crie souvent par caprice. Il faut le laisser crier et, en quelques jours, tout rentrera dans l'ordre et la maman pourra s'occuper de son travail sans être obligée de céder aux caprices du petit tyran.

Quand la mauvaise habitude est prise, il faut la mater. Dès que le bébé s'apercevra que sa maman est inflexible, il cessera de crier, et la maisonnée ne sera pas en alerte constante à cause de ses caprices et de ses fantaisies!

Si la jeune maman veut travailler, vivre et dormir en paix, qu'elle commence à élever son enfant dès les premiers jours. C'est la seule politique vraiment compréhensive et vraiment maternelle.

La Minute Gaie

Un curieux accident

Bob a une blessure à la tête. On s'informe de la cause de l'accident.

—Je me suis frappé la tête au plafond, dit Bob.

—Tu étais donc monté sur une échelle ou un escabeau?

—Oh! non, j'étais assis sur les épaules de papa et il a éternué.

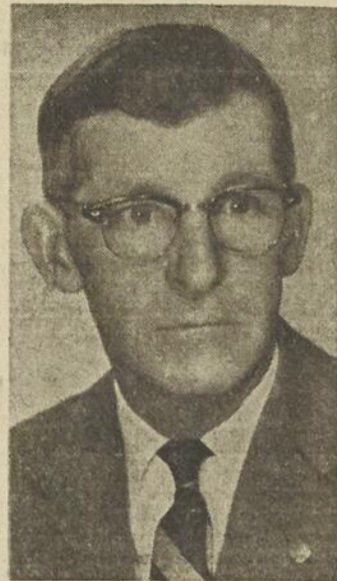
M. Roméo Caron remercie ses électeurs

A la suite de l'éclatant témoignage d'estime que vient de me donner les électeurs de Montmagny en me réalisant, pour un cinquième terme, avec une énorme majorité, au poste de commissaire d'école, je veux exprimer à tous mes concitoyens mes plus sincères remerciements.

Je suis profondément touché par cette marque non-équivoque de confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder. Depuis douze ans, j'ai rempli ma tâche avec loyauté et dévouement et je sollicitais un renouvellement de mandat afin de pouvoir terminer l'oeuvre considérable que mes collègues et moi avons entreprise dans le domaine scolaire à Montmagny.

Je constate avec plaisir que l'immense majorité des électeurs a pris en considération les réalisations qui ont été faites depuis quelques années pour doter notre ville d'un potentiel scolaire qui nous place dans une situation privilégiée et la somme de travail que nous avons du fournir pour y parvenir.

Je suis également très heureux de voir que les contribuables ont pris à coeur de s'occuper des questions scolaires et que le nombre des voteurs à l'élection a sensiblement augmenté, même si nous sommes encore loin de la participation complète que nous pourrions désirer. C'est



un signe d'encouragement à tous ceux qui se dévouent pour leurs concitoyens.

Je remercie donc très sincèrement tous ceux qui, pour ces raisons, m'ont accordé leur appui et si, comme on l'a prétendu, je dois une partie de ce vote massif à la sympathie personnelle qu'éprouvent pour moi mes concitoyens, je n'en remercie pas moins ceux qui me favorisent de leur amitié.

Fort de votre appui, je vais continuer à travailler pour la cause de l'éducation à Montmagny.

Roméo CARON,

Commissaire d'école.



Envoyons de l'avant

DIMANCHE LE 23 JUILLET

GRANDE REUNION DE LA JEUNESSE DE L'UNION NATIONALE

IL Y AURA ELECTION DU BUREAU DE DIRECTION ET EXPLICATIONS
DU PROGRAMME EN PREVISION DU CONGRES.

Section du bas du comté:
Réunion a la salle du Couvoir.
10.00 A.M.

Section du haut du comté:
Réunion au Centre de Loisirs
de St-Paul - 10.30 A.M.

Annnonce publiée et payée par les Jeunes de l'Union Nationale.

Au Foyer des Quilles

DISTRIBUTION DES PRIX ET TROPHÉES

Chez les hommes

1er prix: trophée offert par les Abattoirs Caron à Georges Fontaine, champion du Tournoi du Bas du Fleuve, plus \$250. don de Sodor Inc.

2e prix: \$50.00, don de la Brasserie Molson à Jules Roy.

3e prix: \$25.00, don du Château Canadien à Claude Brochu.

4e prix: \$25.00, don de Hector Leclerc à Raymond Langlois.

5e prix: \$15.00, don de Paul Allard 5-10-15 à Jacques Poulin.

6e prix: \$10.00, don du Foyer des Quilles à François Bourget.

Records d'allée

Allée no 1: prix de \$50.00, don de Philippe Chabot à André L'Heureux.

Allée no 2: prix de \$50.00 don de Seven Up à Robert Gosselin.

Allée no 3: prix de \$50.00, don de Coca-Cola à Georges Fontaine.

Allée no 4: prix de \$50.00, don de Jules Côté, agent de la Brasserie Dow à Marcel Beauchemin.

Chez les dames

1er prix: trophée offert par Quebec Sporting Goods à Margot Grenier, championne du Tournoi du Bas du Fleuve, plus \$100.00, don de la Brasserie Carling Red Cap.

2e prix: \$25.00, don du Centre Civique à Huguette Robichaud.

3e prix: \$15.00, don de Jean-Marie Proulx, agent d'assurances à Jacqueline Blais.

4e prix: \$10.00, don de la Pharmacie Montmagny à Cécile Lefebvre.

5e prix: \$10.00, don de A.A. Blais Automobiles à Marcelle Tremblay.

6e prix: \$10.00, don du Foyer des Quilles à Marie-Claire Paradis.

Records d'allée

Allée no 1: prix de \$25.00,

don de l'Épicerie Jules Roy à Margot Grenier.

Allée no 2: prix de \$25.00, don de l'Épicerie Jules Roy à Cécile Lefebvre.

Allée no 3: prix de \$12.50, don de l'Épicerie Jules Roy à Mimi Labonté ainsi qu'à Huguette Robichaud.

Allée no 4: prix de \$25.00, don de l'Épicerie Jules Roy à Jacqueline Blais.

Prix supplémentaires

Georges Fontaine pour la meilleure moyenne des quilleurs de Montmagny, une malle de voyage, don de J.B. Cadrin, marchand de gros.

Pour le championnat de l'Heure des Quilles, trophée offert par le Foyer des Quilles à Georges Fontaine, champion.

Marie-Claire Paradis pour la meilleure moyenne des quilleuses de Montmagny, un magnifique prix don de J.B. Cadrin.

Tournoi reprise

1er Jules Roy, \$40.00, don du Foyer des Quilles.

2e Eug. Bernier \$20. don de Jules Roy, épicier.

3e Raymond Robin, \$10. don de l'Épicerie Jules Roy.

4e Raymond Langlois, \$10. don de l'Épicerie Jules Roy.

5e Gilles Gaudreau, \$10. don de l'Épicerie Jules Roy.

6e J.-Y. Messervier, \$5. don de l'Épicerie Jules Roy.

Plus haut simple du tournoi: Raymond Robin, \$5.00, don de l'Épicerie Jules Roy.

Le journal

est aujourd'hui

l'une des plus

grandes forces

sociales du monde.

HUBERT



Prends une boîte de conserves de thon; ton mari ne verra pas la différence.

TOUR DU CENTENAIRE DE LEVIS



Samedi le 1er juillet avait lieu dans la ville de Lévis, la course cycliste dans les cadres du Centenaire de Lévis. Cette course est commanditée par la Légion Canadienne en coopération avec M. Jules Côté, distributeur local de la Brasserie DOW Ltée, qui a donné de magnifiques trophées pour les compétitions des professionnels et des amateurs et de nombreux cadeaux à tous les participants de cette course. Les résultats furent les suivants:

AMATEURS: 1er Jean-Pierre Lajeunesse; 2ième Denis Brodeur; 3ième Gervais Lessard; 4ième Guy Gosselin; 5ième Robert Bégin; 6ième J.-L. Labadie; 7ième Serge Thibault; 8ième Claude St-Laurent.

PROFESSIONNELS: 1er Jean Pouliot; 2ième Michel Longchamps; 3ième Egide Audibert; 4ième Aurélien Paré; 5ième Michel Belleau 6ième Jacques Deguise; 7ième Réjean Verret; 8ième Denis Normand.

Sur la photo ci-dessous, on voit, de gauche à droite: le populaire Maurice Richard, Jean-Pierre Lajeunesse, premier des amateurs, Lionel Gagnon, président de la Légion, M. Jules Côté et Jean Pouliot, premier des professionnels.

LIGUE DE PETANQUE DE MONTMAGNY

Cette semaine vu le manque de temps et de place, nous ne pourrions vous détailler les parties jouées la semaine dernière. Nous vous donnerons seulement le nombre de parties gagnées et le nombre de points comptés. Le premier chiffre qui suit le nom de l'équipe signifie le nombre de points gagnés et le nombre entre parenthèses: les points comptés.

HOMMES

Mardi 4 juillet

Coke: 4 (34) VS Ind. Roy: 0 (17)

Bel-Air: 1 (24) VS M. Pel.: 3 (33)

Jeudi 6 juillet

Espinay: 0 (9) VS J.-P. B.: 4 (34)

Editions: 4 (33) VS Irving: 0 (19)

FEMMES

Lundi 3 juillet

R. Pel.: 1 (15) VS L. Thiv.: 3 (32)

A. Jacq.: 1 (16) VS M. Pel.: 3 (32)

Mercredi 10 juillet

M. Pel.: 4 (33) VS R. Pel.: 0 (19)

A. Jacq.: 3 (31) VS L. Thiv.: 7 (27)

JUNIOR

Samedi 8 juillet

Castors: 1 (17) VS Tigres: 3 (21)

Hirondelles: 0 (3) VS Lions: 4 (33)

CLASSEMENT DES EQUIPES

HOMMES

Equipes	p.j.	p.g.	p.p.	p.c.	pts
Beaumont	18	15	3	187	20
Editions	18	14	4	183	20
Coke	18	11	7	168	18
Irving	18	8	10	142	11
L'Espinay	18	7	11	155	10
R. Fournier	18	8	10	143	9
Bel-Air	18	7	11	145	7
Ind. Roy	18	2	16	103	3

BIG-SIX

Ben Jaques	81
Jean-Louis Taschereau	69
Jean Messervier	65
Jos Corneau	61
Roland Corneau	61
Maurice Blais	58
Roger Blais	57
Guy Poitras	57

DAMES

Equipes	p.j.	p.g.	p.p.	p.c.	pts
Pharmacie	12	7	5	104	10
Jules Roy	12	7	5	119	9
Salon du M.	12	5	1	110	7
M. chez Geo.	12	5	7	92	6

BIG-SIX

Micheline Pelletier	46
Pierrette Rhéaume	44
Lise Thivierge	41
Carmen Blais	37
Ghislaine Glasson	34
Andrée Jacques	34
Jeanne Pelletier	34

JUNIOR

Lions	6	5	1	59	7
Castors	6	4	2	48	5
Tigres	6	3	3	34	4
Hirondelles	6	0	6	9	0

BIG-THREE

Roger Proulx	13
René Proulx	10
Marc Messervier	10
Jacques Pelletier	8

LA SEMAINE PROCHAINE:

HOMMES

Mardi 18 juillet

Beaumont VS Ind. Roy

L'Espinay VS Coke (joué)

Jeudi 20 juillet

Bel-Air VS Editions

DAMES

Roch Fournier VS Irving (joué)

Les programmes de la semaine prochaine sont reportés à l'autre à la demande de plusieurs à l'occasion des vacances.

JUNIOR

Samedi 15 juillet

Castors VS Lions

Hirondelles VS Tigres

Amis boulistes qui serez en vacances la semaine prochaine, la Direction de La Pétanque vous souhaite une semaine ensoleillée et beaucoup de plaisir tout en vous reposant. Et si par hasard, l'idée vous prenait de 'jouer une boule', ra en forme pour entreprendre le n'y manquez pas, cela vous garde-reste de la saison.

Tous Bonnes Vacances,
La Direction.



CANADA PROVINCE DE QUEBEC

MUNICIPALITE DE ST-FRANCOIS DE LA RIVIERE DU SUD

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le 2ème jour d'Août 1961 à 10.00 heures a.m., à la salle paroissiale de St-François il y aura votation au scrutin secret dans la municipalité de St-François aux fins de décréter si le règlement No. 18 ci-dessous révisé, par le Conseil municipal de St-François, le 4ème jour de juillet 1961, doit être approuvé ou désapprouvé par les électeurs.

Règlement No. 18

Attendu que le Conseil municipal de St-François a reçu quelques demandes de permis de boisson alcoolique dans la paroisse et qu'il serait nécessaire que le règlement de prohibition en vigueur soit aboli; Attendu qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance régulière du 5 juin 1961;

Il est en conséquence ordonné et statué par règlement de ce conseil et ce conseil ordonne et statue comme suit:

Que soient révoqués tous règlements de prohibition ayant pu être adoptés avant ce jour dans la municipalité de St-François de la Rivière du Sud et que la Régie des Alcools du Québec soit autorisée à émettre dans la municipalité de St-François de la Rivière du Sud, des permis au sens de la Loi de la Régie des Alcools du Québec conformément aux dispositions de ladite Loi de la Régie des Alcools du Québec.

Le présent règlement entrera en vigueur dès qu'il aura reçu l'approbation des électeurs de la municipalité de St-François de la Rivière du Sud, conformément à la Loi de tempérance du Québec, et il sera aussitôt ensuite déposé au bureau du greffier de la Régie des Alcools du Québec, à toutes fins que de droits.

Adopté unanimement à la séance tenue mardi le 4 juillet 1961.

Evariste Lamonde,
mairie.

Gonzague Lamonde,
sec.-trés.

St-François, ce 5ème jour de juillet 1961.

Vraie copie.

Gonzague Lamonde, sec.-trés.

Décès de M. Proculus Simonneau

Dimanche, le 9 juillet dernier, décédait à sa résidence de la rue St-Joseph à Montmagny, M. Proculus Simonneau, époux de dame Alice Dufour, qui lui survit. Le défunt qui jouissait de l'estime et la considération de tous était âgé de 80 ans et 9 mois.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil, trois fils: M. Roger Simonneau, de St-François, comté de Montmagny; M. Roland Simonneau, de Montmagny et M. Raymond Simonneau de Granby. Une fille, Mlle Thérèse Simonneau, de Montmagny. Ses beaux-fils et belles-filles: M. et Mme Gustave Richard, de Magog; M. et Mme Ernest Richard de Montréal; Mme Roger Simonneau, de St-François; Mme Roland Simonneau, de Montmagny et Mme Raymond Simonneau de Granby.

Le regretté disparu laisse également dans le deuil ses beaux frères et belles-sœurs: M. et Mme Louis Dufour, M. et Mme François Richard et Mlle Marie-Louise Dufour, tous de St-Alexis Cté de Matapédia.

Le défunt comptait quinze neveux et nièces, des cousins et cousines.

Les funérailles eurent lieu en l'église St-Thomas de Montmagny, mercredi, le 12 juillet, à 10 heures.

Au départ des salons funéraires de la Maison Laurent Normand, 26, rue St-Louis, à Montmagny pour l'église paroissiale, le deuil était conduit par ses fils beaux-fils et beaux-frères ci-dessus mentionnés et ses petits-fils neveux et autres parents. Un grand nombre de citoyens de St-Thomas et St-Mithieu de Mont-

magny et des environs avaient tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire du disparu en assistant aux funérailles.

La croix était portée par M. Arthur Fournier tandis que les porteurs du corps étaient MM. Louis-Philippe, Charles-Auguste Laurent et Jean-Marie Simonneau, tous des neveux du défunt.

A l'église, c'est Mgr Albert Painchaud, P.D., V.F., curé de St-Thomas, qui présida à la levée du corps tandis que M. l'abbé Gérard Richard, curé de Ma-

tapédia, chantait le service funèbre, assistés de M. l'abbé Yves Leclerc, vicaire à St-Thomas et de M. l'abbé Ludger Bernier, du Foyer-Patro de Rivière-du-Loup, comme diacre et sous-diacre.

A l'issue du service funèbre, l'inhumation se fit au cimetière paroissial St-Odilon de Montmagny, dans le lot familial.

La direction des funérailles avait été confiée à la Maison Laurent Normand, 26, rue St-Louis à Montmagny.

A Madame Simonneau et aux membres de sa famille, "Le Peuple" offre l'expression de ses sincères condoléances.

Décès de Mme Ferdinand Corriveau

A Ste-Lucie, Co. Montmagny, le 4 juillet, à l'âge de 86 ans est décédée Dame Lumira Rioux épouse de feu Sieur Ferdinand Corriveau. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Mme Edouard Gagnon (Jeanne) de Bonaventure, M. Jos Corriveau de Ste-Lucie et Gérard Corriveau de Ste-Lucie, Frère Ferdinand (Gustave) de Québec, Madeleine Corriveau, I.H. attachée à l'Unité Sanitaire de Montmagny, son gendre M. Edouard Gagnon ses petits-enfants, Micheline Gagnon étudiante en Lettres à Laval, Huguette Corriveau, I.L., de Québec, ses beaux-fils et belles-filles M. Dari Corriveau de Berlin, N.H. Maine, et Mme J.-H. Bélanger de St-Fabien, sa soeur Mme Louis Lemieux de Ste-Sabine, sa belle-soeur, Soeur Ste-Daric, des Soeurs de la Charité, supérieure à Laval ainsi que

plusieurs cousins et cousines, neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu, samedi à 9.30 heures à Ste-Lucie. La Direction des funérailles a été confiée à la Maison Marcel Rueland, 32 rue de la Fabrique, Montmagny.

Naïveté

Dis donc maman demaidait la petite Cécile, la nuit a donc un oeil?

Pourquoi ça?

Dame puisque tu as dit tout à l'heure que tu n'as pas fermé l'oeil de la nuit.

Consultation

—Docteur, j'ai des ennuis d'argent!...

—Ah!

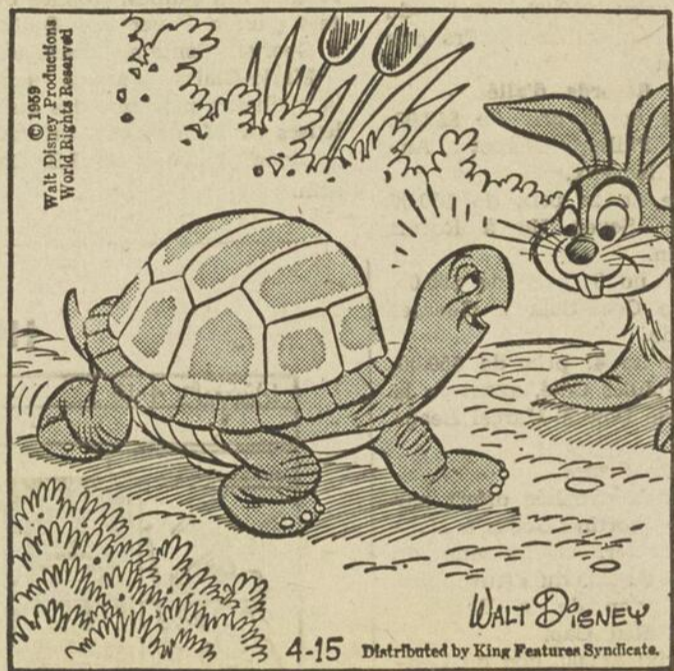
—Oui... Je viens d'avaler 25 sous!

Vendeurs demandés

Pour la vente d'automobiles.

Salaire et commission.

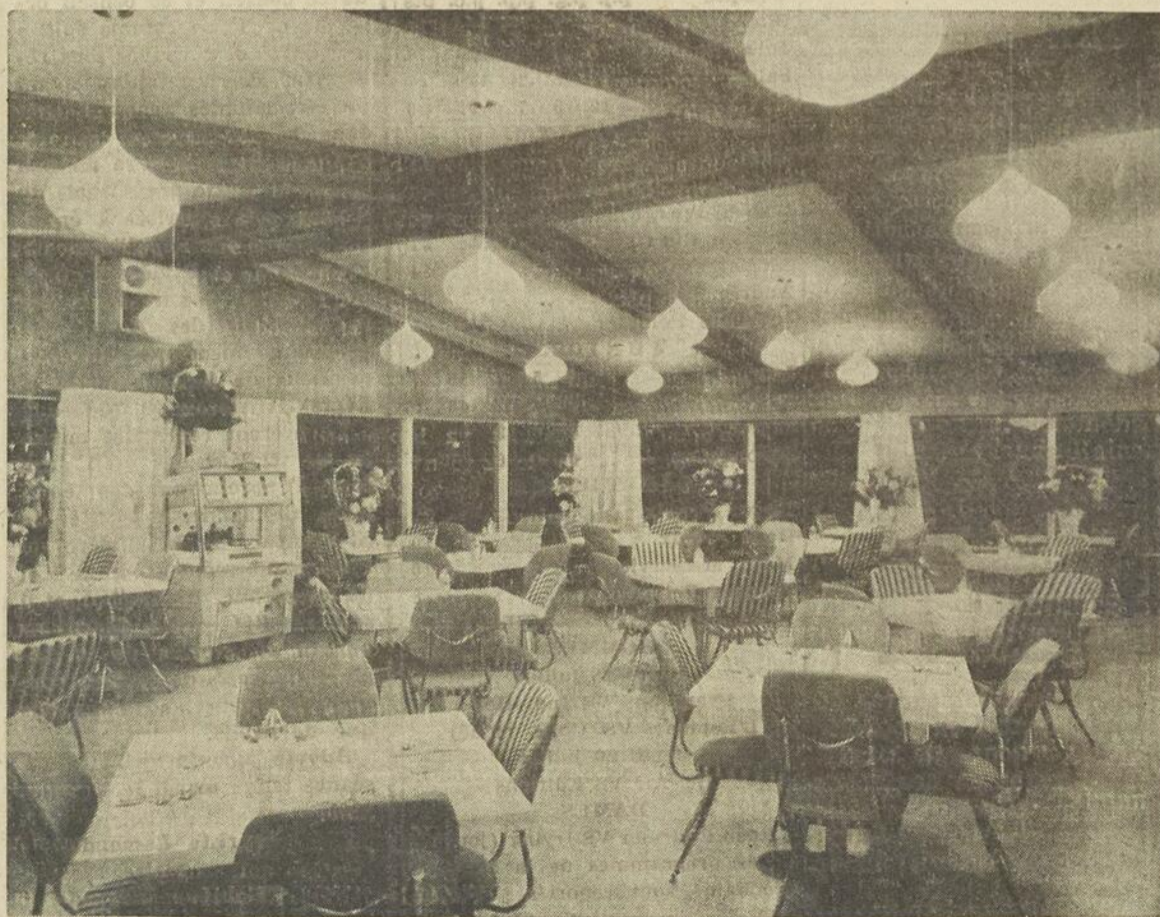
S'adresser au No. 829 le jour; 829w le soir.



Oh, je trouve qu'il est temps de ralentir, puisque je commence à vieillir.

M. Claude Simonneau a le plaisir d'annoncer

l'ouverture de la nouvelle SALLE A MANGER



DU RESTAURANT L'ALOUETTE

Spécialités:

Steaks

Spaghettis italiens

Poulets a la broche

Produits de la mer

COMMANDES A EMPORTER
LIVRAISON A DOMICILE

Route Trans-Canada,

MONTMAGNY,

TEL.: 1259